

PER  
III (10)

GUYANE FRANÇAISE

*Handwritten mark*

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. RODIER

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE

DE LA SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE 28 OCTOBRE 1907.



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

1907

BIBLIOTHEQUE ALEXANDRE FRANCONIE  
  
20039852

MANTOC.org  
Bibliothèque Alexandre Franconie  
Conseil général de la Guyane





229  
Pb 1229  
BIBLIOTHEQUE  
A. FRANCONIE  
CAYENNE

GUYANE FRANÇAISE.

---

# DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. RODIER

GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

A L'OUVERTURE

DE LA SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL.

LE 28 OCTOBRE 1907.



CAYENNE

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT

---

1907





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

---

GUYANE FRANÇAISE.

---

## DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. RODIER,

GOVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE,

A L'OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

DU CONSEIL GÉNÉRAL

28 octobre 1907.

---

Messieurs,

C'est pour moi un honneur, dont je sens tout le prix, que d'ouvrir la session annuelle du Conseil général de la Guyane française au moment où, dans la Métropole, une certaine partie de l'opinion paraît vouloir s'intéresser à ce pays, dont les richesses inexploitées commencent à être mieux connues et plus justement appréciées. Pour beaucoup, c'est une véritable *découverte* d'une contrée nouvelle. Puisse ce courant favorable de l'esprit public en France ne pas se détourner de nous et nous faciliter la tâche de la rénovation de la Guyane.

Je ne vous dissimulerai pas, Messieurs, qu'en débarquant à Cayenne, le 30 septembre dernier, j'ai été tout d'abord quelque peu déçu. Quoi, j'abordais sur la terre de l'or, dans une ville aux quais envasés et par un appontement qui tombait en ruine !

Comme je paraissais marquer une certaine surprise, M. le Secrétaire général de la colonie s'empessa de la dissiper en m'instruisant de vos projets : cette situation du port de Cayenne vous avait déjà préoccupés, me dit-il ; dans une de vos précédentes sessions, vous aviez voté le principe d'un emprunt de cinq millions et demi de francs destinés à l'exécution de divers grands travaux urgents et d'intérêt général, qui ne pouvaient être prévus sur les ressources ordinaires du budget, et parmi lesquels figurait l'aménagement de la rade pour une somme de deux millions et demi. J'ai été immédiatement gagné à ces projets, tout au moins en ce qui concerne le port ; ce qu'il m'avait été donné de voir, dès l'arrivée, m'avait convaincu, en effet, qu'il ne s'agissait pas là d'une dépense somptuaire, mais, au contraire, d'un travail de première nécessité, aussi bien pour les besoins du commerce que pour le bon renom de notre colonie, à laquelle on oppose trop souvent la tenue des Guyanes voisines.

En outre de l'aménagement de la rade, le programme des grands travaux projetés comprend :

1° La route coloniale n° 1, de Cayenne à Sinnamary, longueur 100 kilomètres, pour une somme de deux millions de francs ;

2° Un complément d'adduction d'eau potable à Cayenne, pour une somme de un million.

Dans une colonie où le réseau de routes empierrées,



d'après les renseignements du service des Travaux publics, ne dépasse pas 45 kilomètres, une voie nouvelle de 100 kilomètres représente un effort méritoire. Dans votre esprit, la route projetée ne serait que le premier tronçon de la voie qui doit relier, plus tard, le chef-lieu de la colonie à la région pénitentiaire du Maroni et qui aura un développement total de 250 kilomètres ; cette route présenterait un avantage immédiat, distinct de celui d'atteindre un jour le Maroni : l'avantage de favoriser le développement de l'agriculture et de l'élevage dans une région riche, mais qui manquerait aujourd'hui de voies de communication pour écouler ses produits dans le reste de la colonie, notamment au chef-lieu, et pour les exporter.

Cette pénurie de voies de communication, dans une colonie que la France possède depuis des siècles, produit une fâcheuse impression et fait juger sévèrement la Guyane, à laquelle on reproche son indolence. Critique superficielle et imméritée ! On ne remarque pas que la Guyane, qui est grande comme le cinquième de la France, ne compte que 24,000 habitants libres et établis à demeure (1) et qu'elle a, de tout temps, manqué de population. Elle avait 17,000 habitants en 1820 et 14,000 seulement en 1790 : en somme, de tout temps, pénurie de population et peu ou point de main-d'œuvre. Or, pour justifier l'existence de routes, il faut des voyageurs et du trafic ; pour les construire il faut des bras ; il faut encore des bras pour les entretenir, surtout dans ces régions équatoriales où la

---

(1) Résultats du recensement de 1906 :

Population des communes.....	23,935
Tribus indigènes.....	1,221
Marins embarqués et militaires.....	959
Chercheurs d'or (dans la brousse).....	7,088
Transportés et relégués collectifs en cours de peine.....	6,446

pluie et la végétation sont de puissantes causes de destruction. En Guyane, il tombe, par an, une hauteur d'eau de 5 mètres. Dans ces conditions une route disparaît vite sous la brousse, quand il n'y a ni éléments de circulation ni moyens d'entretien suffisants.

A défaut de main-d'œuvre libre, on objectera que nous disposons aujourd'hui de la main-d'œuvre pénale ; j'établirai, un peu plus loin, que cette dernière n'a pas la valeur que certains lui attribuent. D'autre part on n'ouvre pas des routes dans le seul but de dépenser de l'activité et des crédits, il faut encore qu'elles répondent à un besoin, à une fonction, et qu'on soit assuré de pouvoir les faire vivre, c'est-à-dire de pouvoir les entretenir, le défaut d'entretien équivalant à une destruction rapide et certaine.

Quoi qu'il en soit, la construction de la route de Cayenne à Sinnamary représente un effort considérable, exceptionnel, qui témoigne, au contraire, de la bonne volonté de la colonie.

Quant au troisième travail, il est justifié par la pénurie d'eau potable dont souffre la ville de Cayenne.

Ce programme, sur lequel votre Assemblée et mon éminent prédécesseur et ami, M. Picanon, s'étaient mis d'accord, ne me paraît pas devoir rencontrer d'objection de la part du département, si les plans et devis, dressés par le service des Travaux publics, *ont été bien étudiés*, et si, de votre côté, vous faites apparaître nettement, dans le budget, le *gage* du futur emprunt.

Je n'ignore pas que des projets plus vastes, comprenant notamment une voie ferrée de pénétration vers les placers, avaient été conçus. Il ne s'agissait de rien moins que d'un emprunt d'une cinquantaine de millions. Si ces projets sont, pour le moment, irréalisables, ils



n'en honorent pas moins leurs auteurs. Passionnément attachés à leur pays, désireux de le voir sortir de l'ornière où il s'enlise, ceux-ci avaient rêvé de plans grandioses, sans se préoccuper suffisamment des voies et moyens d'exécution. Ce n'est pas moi qui reprocherai aux hommes de tendre vers des buts irréalisables et leur interdirai le rêve. « En visant à des choses « impossibles, on obtient, à la longue, des choses possibles, auxquelles on n'eût jamais atteint autrement », suivant un mot profond de Sainte-Beuve.

Je souhaite, d'ailleurs, que l'avenir leur donne satisfaction; mais, à mon sens, l'œuvre ne pourrait s'accomplir que graduellement et par étapes successives. Que faudrait-il pour cela? Il faudrait travailler, avec esprit de suite, au relèvement économique de la colonie, doter celle-ci de finances irréprochables en supprimant sans faiblesse toutes les dépenses inutiles, tous les emplois non indispensables, afin de créer, dans le budget, dont les recettes suivraient le mouvement du progrès économique, des disponibilités de plus en plus larges, gages d'emprunts futurs. Et alors, Messieurs, vous pourriez envisager la réalisation progressive des programmes les plus complets. Comme vous le voyez, ce n'est pas là l'œuvre d'un jour.

Quant aux gens pratiques du pays ils estimeront, sans doute, qu'à l'heure présente, tout projet serait illusoire et vain et ne survivrait pas à la période de la discussion, qui dépasserait la capacité budgétaire actuelle de la colonie; tel serait le cas d'un emprunt de plus de cinq millions et demi de francs.

Vous persévérerez donc dans la sage résolution d'exécuter le programme, modeste mais proportionné à vos moyens, qui a déjà reçu, une première fois, votre approbation. M. le Secrétaire général vous soumettra, au

cours de la session, un texte de délibération ferme en vue de la réalisation, auprès d'un établissement financier de l'Etat, des sommes nécessaires à l'exécution des travaux, dès que le Département aura donné son assentiment à vos projets.

Ceci réglé, il est d'un haut intérêt de rechercher comment on pourrait développer la richesse de la colonie, pour permettre, entre autres choses, l'extension du programme des grands travaux. Le problème est digne de la première Assemblée du pays. Par quel artifice politique ou administratif, à la faveur de quel acte de gouvernement, par quelle modification dans les mœurs, serait-il possible de créer l'activité économique en Guyane, où elle n'existe plus, même à l'état embryonnaire? Je répondrai sans hésitation: par un retour à une existence plus normale, par la création d'exploitations agricoles et pastorales, au lieu de tout subordonner à la *recherche de l'or*, qui, dans la vie d'un pays, ne peut être qu'une passagère *aventure*. Je m'explique.

Certes je n'entends pas signifier que nos modernes chercheurs d'or sont des aventuriers. Ils n'ont que de lointains rapports avec les « Conquistadors » de José Maria de Hérédia, allant conquérir le fabuleux métal

« Que Cipango mûrit dans ses mines lointaines ».

Aussi, Messieurs, lorsque je dis que la recherche de l'or ne peut être qu'une aventure, vous devez entendre par là, et vous l'avez certainement déjà fait, que la production de l'or ne saurait être un but pour la colonisation. Mais... ce peut être un moyen.

En ce qui me concerne, j'ai confiance dans la continuation, pendant de longues années encore, des exploita-



tions aurifères en Guyane et même dans leur développement. Aux procédés rudimentaires de traitement de l'or on substitue, peu à peu, des moyens mécaniques perfectionnés dont il est permis d'attendre des résultats de plus en plus rémunérateurs.

Quelle ne serait pas la prospérité de ce pays si, aux ressources tirées de la production du précieux métal, pouvaient s'ajouter les produits d'exploitations pastorales et de certaines exploitations agricoles, commerciales et industrielles pour lesquelles le climat et le sol sont particulièrement propices ? Mais aussi quelle angoisse à l'évocation de ce qui se passerait si la source de revenus actuelle venait à se tarir ou simplement à diminuer brusquement ! Pour ce pays sans industrie, sans agriculture, sans élevage, sans récoltes, où même les cultures vivrières existent à peine, ce serait une catastrophe irrémédiable. Certes l'hypothèse est gratuite, néanmoins il ne m'est pas possible de la chasser de mon esprit et elle doit inspirer aux gouvernants et aux élus, dont le rôle est de prévoir, la volonté ferme d'associer, à l'extraction de l'or, l'exploitation d'autres richesses moins aléatoires et plus durables.

Malheureusement, pour l'exploitation de ces richesses, nous rencontrerons le même obstacle que pour la construction des routes : l'absence de main-d'œuvre. Ce merveilleux domaine qu'est la Guyane, est grand comme le cinquième de la France, et il compte seulement 24,000 habitants pour le mettre en valeur. Et encore, sur ces 24,000 habitants, 12,000 sont des citadins fixés au chef-lieu. Le domaine est trop vaste, la tâche est au-dessus de vos forces, quel que soit votre bon vouloir. Le grand malheur de ce pays c'est de manquer de population.

Cette préoccupation de la main-d'œuvre domine, il faut bien d'ailleurs le reconnaître, le problème de la colonisation, non seulement en Guyane, mais encore dans toutes nos colonies. Même en Indo-Chine, où la population est de 20 millions d'habitants, la main-d'œuvre est insuffisante; en Cochinchine notamment, de vastes étendues de terrains de rizières restent stériles, faute de bras pour les cultiver : si, sur certains points de l'Indo-Chine, la population est très dense, elle est très clairsemée par ailleurs, d'où des difficultés grandes pour la construction des portions de voies ferrées situées dans les parties peu peuplées du pays. Dans d'autres colonies, au contraire, la main-d'œuvre serait suffisante numériquement, si les populations se montraient moins indolentes ou si l'abus de la politique ne les éloignait du travail. Enfin, ici, le cas est particulièrement difficile, la Guyane étant, à la fois, l'une des plus étendues de nos colonies et l'une des moins peuplées.

Mais, dira-t-on, pour l'exécution des grands travaux publics, vous avez du moins la main-d'œuvre pénale. Pourquoi n'en pas tirer parti ? La question n'est pas nouvelle ; une expérience de 50 ans devrait permettre d'y répondre.

Certaines personnes inclinent à penser que si, jusqu'ici, la main-d'œuvre pénale n'a pas donné les résultats importants qu'en attendait le législateur de 1854, c'est qu'on n'a pas su l'utiliser. Il est à remarquer tout d'abord qu'on semble ne pas avoir beaucoup mieux réussi en Nouvelle-Calédonie où, cependant, les circonstances climatiques étaient plus favorables.

Cette main-d'œuvre est, par son essence même, de qualité médiocre. N'est-ce pas, en effet, la paresse qui,



le plus souvent, mène au crime et peuple le bagne? Quantitativement elle n'a pas, d'autre part, l'importance que l'on pourrait supposer, car il y a beaucoup d'indisponibles du fait du climat. Enfin et surtout, les travaux pénibles, au soleil, sous l'équateur, ne sont pas permis à l'Européen. De cette dernière assertion je ne veux retenir, pour preuve nouvelle, que ce qui vient de se passer, il y a quelque mois à peine, sous l'administration de mon prédécesseur. Sans attendre l'emprunt, on avait résolu de commencer immédiatement la construction de la route coloniale n° 1, du côté de Cayenne, au moyen de la main-d'œuvre pénale. L'entreprise était populaire, des chantiers furent ouverts et les travaux engagés. Qu'arriva-t-il? Il arriva, qu'au bout de très peu de temps, la mortalité fut telle, parmi les condamnés d'origine européenne, qu'il fallut renoncer à l'emploi de cette main-d'œuvre, par raison d'humanité. Aujourd'hui les travaux sont poursuivis au moyen de la main-d'œuvre pénale malgache, et, dans ces conditions nouvelles, si le progrès est lent à cause du petit nombre des travailleurs, du moins l'état sanitaire se maintient-il satisfaisant (1). Seuls les surveillants militaires européens, que le devoir retient sur les chantiers, continuent à être très éprouvés. Je l'ai constaté avec peine au cours d'une récente tournée faite sur les travaux. Dans moins d'un mois deux d'entre eux viennent de succomber des suites d'accès pernicieux, à 20 kilomètres de Cayenne. C'est beaucoup, sur un effectif de 17 agents.

Ces détails n'étaient pas inutiles: ils montrent au prix de quels efforts on peut faire certains travaux en Guyane.

---

(1) Les Arabes se montrent beaucoup moins résistants que les Malgaches. (Expérience récente.)

Certes, l'on doit exiger de tous les condamnés le travail, dans des ateliers ou sur des chantiers, mais on ne peut le faire qu'en tenant compte du climat et des aptitudes de race.

L'endurance constatée de certaines races étrangères m'a suggéré l'idée de demander au Gouvernement général de l'Indo-Chine, par l'intermédiaire du Département, l'envoi, en Guyane, des condamnés Annamites à fortes peines qui encombrant le bagne de Poulo-Condore et certaines prisons provinciales de notre grande colonie Asiatique. J'estime à un millier environ le nombre de ces condamnés. La race Annamite a déjà fait ses preuves de résistance en Guyane, elle est souple, laborieuse, adonnée aux travaux agricoles, et l'Administration locale comme les colons ne pourraient que gagner à l'importation de cette main-d'œuvre, *si on a le soin de la réserver exclusivement pour les besoins de l'agriculture.*

Mais cette opération, qui serait avantageuse pour la colonie, — je l'espère du moins, — ne résout pas la question ; le problème reste entier.

Je crois avoir établi que, sauf pour la main-d'œuvre pénale, nous ne devons compter sur l'aide d'aucune colonie française. Dans le domaine colonial de la France il n'existe pas de grand réservoir d'hommes auquel on puisse faire appel pour combler, un peu partout, les insuffisances de population.

D'autre part, il faut se garder de ces immigrants, médiocres travailleurs dans leurs pays d'origine, qui s'offriraient pour venir travailler en Guyane. Il nous



faut une main-d'œuvre laborieuse en même temps que résistante au climat.

Ne serait-il pas possible de reprendre l'immigration Indoue, dans les conditions générales de la convention de 1861, avec quelques dispositions nouvelles, suggérées par l'expérience du passé et susceptibles de rassurer le Gouvernement Anglo-Indien sur le sort de ses sujets? Par exemple il ne serait permis, sous aucun prétexte, d'employer les immigrants sur les placers et un pécule serait assuré à chacun d'eux au moment de son retour dans ses foyers. Cette constitution d'un pécule présente une importance capitale. A maintes reprises, quand j'étais Gouverneur à Pondichéry, les autorités Anglo-Indiennes m'ont exprimé leur étonnement de voir les immigrants rentrer de nos colonies dans l'Inde sans un sou d'économie, tandis que les immigrants, rentrant de colonies autres que les colonies françaises, arrivaient avec un petit pécule.

Si, jusqu'ici, l'initiative privée a refusé à la Guyane agricole le concours des capitaux et des activités de la Métropole, malgré les vastes étendues de terrains fertiles, propres aux grandes cultures coloniales, que nous pouvions offrir, ne faut-il pas l'attribuer à l'absence de toute main-d'œuvre? Si cette raison n'est pas unique, dans tous les cas elle serait, à elle seule, suffisante.

Ne pensez-vous pas, Messieurs, que les choses pourraient changer, si l'Administration locale était en mesure de pouvoir procurer de la main-d'œuvre à des capitalistes ou à des compagnies qui se formeraient pour l'exploitation des richesses agricoles de la Guyane? De cette main-d'œuvre, qui serait recrutée par notre intermédiaire, nous aurions, vis-à-vis du pays qui la fournirait, la responsabilité morale. Même la situation

financière prospère, que nous devons à la production de l'or, nous permettrait de mettre à la charge du budget, si cet encouragement était reconnu nécessaire, une partie des dépenses de recrutement. Ce serait une véritable subvention accordée aux entreprises culturelles et ainsi se justifierait ce que je disais plus haut, que si la production de l'or n'était pas un but pour la colonisation, elle pouvait être un moyen.

Je ne m'étendrai pas davantage sur des détails d'application. Ce serait prématuré. L'essentiel, quant à présent, est que vous soyez bien pénétrés de cette idée fondamentale que la Guyane restera un pays vierge, sans cultures ni voies de communication, aussi longtemps qu'elle ne comptera qu'un quart d'habitant par kilomètre carré. Sans main-d'œuvre importée, aucun progrès n'est possible, c'est le piétinement sur place, avec une épée de Damoclès suspendue sur nos têtes. Le présent, qui suffit peut-être à ceux, en petit nombre, qui en profitent, se maintiendra sans changement, pendant un certain temps encore, jusqu'au jour d'une catastrophe soudaine où la Guyane se réveillera la plus infortunée de nos colonies.

Vous ne le voudrez pas.

Messieurs, j'ai terminé.

Mes prédécesseurs, dont j'ai parcouru soigneusement les discours, ont célébré à l'envi, dans cette enceinte, avec enthousiasme et lyrisme, les richesses de la Guyane. Ne s'agissait-il pas, en effet, du pays d'Éldorado ? A leurs discours, pourtant si complets, j'ajouterai une conclusion d'ordre pratique.

Convaincu que le travail est la richesse unique, que seul il peut donner une prospérité durable et de bon



aloi, je vous demande, soit par les moyens que je viens de préconiser, soit par tous autres qui vous sembleraient plus expédients, je vous demande, dis-je, de tenter de créer un large courant d'immigration dans la colonie de travailleurs Asiatiques, en assurant à ceux-ci des garanties et des avantages suffisants pour les attirer et les fixer au sol.

Peupler le pays d'agriculteurs, telle est l'œuvre à accomplir. Ce serait l'épanouissement des richesses latentes de la Guyane et la meilleure sauvegarde en cas de crise, si survenaient de mauvais jours pour l'industrie minière de l'or.

J'ai, d'ailleurs, pleine confiance dans les résolutions que vous prendrez, surtout si vous savez bannir, de cette Assemblée, la politique et ses agitations stériles, pour vous consacrer exclusivement à l'étude des graves problèmes économiques et financiers qui sont posés et dont la solution peut influencer, de façon décisive, sur l'avenir de ce pays.

Messieurs, je déclare ouverte votre session ordinaire de 1907.

*Vive la France !*

*Vive la République !*

*Vive la Guyane !*







